

Le 19 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse Île tenue le 19 septembre 2022 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse Île, Québec. La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

| | |
|--------------------------------|---|
| Mairesse: | Diana-Joy Davies |
| Conseillères: | Marlene Boudreau Kathy Burke Johanne Clark Nancy Clark Miranda Matthews |
| Greffière-trésorière adjointe: | Maxine Matthews |
| Est absente Conseillère: | Katrina Keating |

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2022-121 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2022-122 Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'ordre du jour soit adopté avec ajouts :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
 - 1.4.1.1 Club des 50 ans et + de Grosse Île –
Demande pour une contribution financière
– Activité pour la Journée internationale
des aînés
 - 1.4.1.2 Suzie Cram – Demande de location de la
boutique de la plage pour la saison
estivale 2023
 - 1.4.1.3 Amber Clark – Demande de location de la
maison de la plage pour les saisons
estivales 2023-2027

2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Communauté Maritime – Dossiers régionaux –
Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Négociations syndicales – Nomination des membres
4. Affaires diverses
 - 4.1 Permis et Certificats – Suspension temporaire
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2022.

R2022-123

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Miranda Matthews
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 août 2022.

CORRESPONDANCE

N2022-124

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA CORRESPONDANCE

CLUB DES 50 ANS ET + DE GROSSE ÎLE – DEMANDE POUR UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ACTIVITÉ POUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et + de Grosse Île organise un déjeuner dans le cadre de la Journée internationale des aînés et demande une contribution financière de la Municipalité de Grosse Île ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosse Île s'est associée dans le passé avec différents organismes locaux afin d'offrir des activités de loisirs au sein de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE

R2022-125

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse Île accorde une contribution financière, au montant de 250.00\$, au Club des 50 ans et + de Grosse Île pour le déjeuner qui se tiendra le 2 octobre 2022 pour souligner la Journée Internationale des Aînés.

**SUZIE CRAM – DEMANDE DE LOCATION POUR LA
BOUTIQUE DE LA PLAGE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023**

ATTENDU QUE Mme Suzie Cram, propriétaire de La Trappe, a transmis une demande pour louer la boutique de la plage située au site de la plage de La Grande Échouerie pour la saison estivale 2023 ;

ATTENDU QU’ aucune autre demande de location n’a été reçue pour la saison estivale 2023 ;

EN CONSÉQUENCE

R2022-126

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Johanne Clark
Il est résolu à l’unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse Île louera la boutique de la plage, située au site de la plage de La Grande Échouerie, pour la saison estivale 2023 à Mme Suzie Cram, propriétaire de La Trappe, au montant de 500.00\$.

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit, par la présente, autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, le contrat de location avec Mme Suzie Cram.

**AMBER CLARK – DEMANDE DE LOCATION DE LA MAISON
DE LA PLAGE POUR LES SAISONS ESTIVALES 2023-2027**

ATTENDU QUE Mme Amber Clark, propriétaire de Les Créations T.L.C. Inc./East Coast Sand and Glass, a transmis une demande pour louer une partie de la maison de la plage, située au site de la plage de La Grande Échouerie, pour les saisons estivales 2023 à 2027 (5 ans);

ATTENDU QU’ aucune autre demande de location n’a été reçue pour la saison estivale 2023 ou autre ;

EN CONSÉQUENCE

R2022-127

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l’unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse Île louera une partie de la maison de la plage, située au site de la plage de La Grande Échouerie, pour les saisons estivales 2023 à 2027 (5ans) à Mme Amber Clark, propriétaire de Les Créations T.L.C. Inc./East Coast Sand and Glass, au montant de 500.00\$ pour la saison estivale 2023, par la suite, les frais de location augmenteront de 5% chaque année.

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit autorisée, par la présente, à signer, au nom de la Municipalité de Grosse Île, le contrat de location avec Mme Amber Clark.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2022-128

Sur une proposition de Johanne Clark
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 août 2022 au montant de 46, 061.64\$. Cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

COMMUNAUTÉ MARITIME – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2022-129

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour des séances du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine qui ont eu lieu mardi le 9 août 2022 et mardi le 13 septembre 2022 et a présenté ses mises à jour aux membres du conseil en conséquence.

- À la séance du 9 août 2022, le conseil de la Communauté maritime a adopté le règlement numéro CM-2022-11 pour remplacer le règlement de contrôle intérimaire numéro CM-2022-05 concernant les usages et activités autorisés dans les zones forestières et agricoles.
- À la séance du 13 septembre 2022, le conseil de la Communauté maritime a mandaté Serge Bourgeois, Directeur des projets de développement du territoire, pour enclencher la procédure visant la modification du schéma d'aménagement et de développement actuellement en vigueur afin d'y ajouter une affectation des sols dite *Industrielle liée à la production d'énergie éolienne* sur le territoire de la Municipalité de Grosse Île et ainsi permettre la réalisation du projet mené par Parc éolien de Grosse Île (S.E.C.) et Hydro-Québec.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

NÉGOCIATIONS SYNDICALES – NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU QUE lors des négociations avec le Syndicat des employés municipaux des Îles – CSN, la Municipalité de Grosse Île (l'employeur) est représentée par la Directrice générale/Greffière-trésorière et deux (2) membres du conseil;

ATTENDU QU' avec l'entrée en fonction des nouveaux membres du conseil en octobre 2021, deux (2) conseillères doivent être déléguées, ainsi que la Directrice générale/Greffière-trésorière, pour représenter la Municipalité de Grosse Île (l'employeur);

EN CONSÉQUENCE

R2022-130

Sur une proposition de Miranda Matthews
Appuyée par Marlene Boudreau
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière, Janice Turnbull, et les Conseillères Kathy Burke et Johanne Clark soient déléguées pour représenter la Municipalité de Grosse Île lors des négociations syndicales avec le Syndicat des employés municipaux des Îles- CSN.

QUE la Greffière-trésorière adjointe, Maxine Matthews, soit déléguée pour représenter la Municipalité de Grosse Île en cas d'absence de la Directrice générale/Greffière-trésorière.

PERMIS ET CERTIFICATS SUSPENSION TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière, Janice Turnbull, exerce les fonctions d'inspectrice municipale depuis juillet 2015 et que cela devait être sur une base temporaire;

ATTENDU QUE la Directrice générale/Greffière-trésorière a informé la mairesse et les membres du conseil qu'elle n'est plus en mesure de supporter la charge des deux postes et qu'elle ne pourra donc pas exercer les fonctions d'inspectrice municipale à son retour au travail;

ATTENDU QUE bien que la Municipalité de Grosse Île est toujours activement à la recherche d'un inspecteur municipal, l'émission des permis et certificats doit être temporairement suspendue jusqu'à l'embauche d'un inspecteur municipal;

EN CONSÉQUENCE

R2022-131

Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Grosse Île acceptent, par la présente, que l'émission des permis et certificats soit temporairement suspendue jusqu'à l'embauche d'un inspecteur municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2022-132

Aucun membre du public n'est présent

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2022-133

Sur une proposition de Marlene Boudreau, la séance est levée à 19h30.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe